

Le 2 octobre 2009
No de dossier : 10887/115805.98

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

Objet : Renouveau du mécanisme incitatif à l'amélioration à la performance de Gaz Métro R-3693-2009

Chère consœur,

La présente vous est expédiée après consultation du procureur de l'ACIG, Me Nicolas Plourde de chez Heenan Blaikie.

Dans le cadre du présent dossier, la Régie a autorisé les intervenants à demander un budget de participation dans la mesure où celui-ci propose un travail ciblé et motivé, offrant une perspective différente et plus approfondie que ce que le groupe de travail aurait normalement été capable d'effectuer.

Le groupe de travail vient de passer les deux premières journées à compléter ses demandes d'information à Gaz Métro ainsi qu'à débiter l'évaluation du mécanisme incitatif. Or, à la suite de ces rencontres, il nous apparaît que certains sujets n'ont pas été traités et qu'un travail d'analyse et de recherche serait largement bénéfique pour évaluer adéquatement le mécanisme incitatif actuel.

Dans ce cadre, la FCEI et l'ACIG (« FCEI/ACIG ») proposent de déposer un rapport commun au groupe de travail, au plus tard le 18 novembre 2009, soit au moment de la troisième journée de rencontre du groupe de travail. Ce temps sera nécessaire pour produire ledit rapport notamment puisque les informations demandées lors des deux premières rencontres n'ont pas encore été produites. De plus, selon les besoins du rapport, d'autres demandes pourront être formulées lors des rencontres prévues les 9 et le 19 octobre.

Le rapport sera produit par les analystes des deux intervenants, soit messieurs Antoine Gosselin, Jean-Benoit Trahan et Guillaume Laprise. Le budget global additionnel demandé est décrit à l'Annexe 1 joint à la présente.

L'objectif du rapport

Dans ses commentaires sur les modalités procédurales, la FCEI mettait l'accent sur l'importance de bien identifier les facteurs sous-jacents à la réalisation des gains (ou pertes) de productivité. Cet aspect nous apparaît être au cœur même du processus d'évaluation. Ce rapport vise à analyser l'impact spécifique de certains facteurs qui nous apparaissent prépondérants et qui sont liés aussi bien à l'évolution du contexte d'affaire de Gaz Métro qu'à la nature même du mécanisme.

Lors de sa demande d'intervention, l'ACIG avait soumis que l'évaluation de ce mécanisme incitatif serait la plus complexe qui ait été faite à ce jour. En effet, les données ont atteint un certain historique et le mécanisme est passé à travers diverses turbulences, que ce soit la hausse marquée du prix du gaz naturel en 2001 ou encore la crise économique de 2008-2009.

De plus, Gaz Métro prétend que ce qui lui cause le plus de difficultés à l'intérieur du mécanisme incitatif est le phénomène de la réduction tendancielle des volumes par client dans les tarifs PMD et la perte de volume dans le cadre des clients VGE.

Comme la Régie est déjà bien au fait des représentations ont été effectuées dans le cadre des dossiers sur le taux de rendement pour 2008 et 2010 de la part des intervenants (par la voie de l'ACIG appuyée par les associations de consommateurs), à l'effet que ces éléments étaient déjà largement captés par l'actuel mécanisme.

FCEI/ACIG prévoient donc, dans ce rapport, analyser l'impact des volumes sur les résultats du mécanisme incitatif.

Par ailleurs, un des objectifs du mécanisme est de s'assurer que les gains de productivité sont effectués sur des éléments permanents. Si tel n'est pas le cas, la structure du mécanisme devrait amener une réduction relative du revenu plafond dans le temps (lors de la remise des gains aux clients), ce qui a pour effet de rendre plus difficile l'atteinte de gains de productivité futurs. Or, certains éléments nous laissent croire que les gains n'ont pas tous été réalisés sur des éléments permanents. Nous pouvons par exemple nommer ici l'intégration du GAC dans le dossier tarifaire.

D'autres éléments nous sont également connus. Afin de faire cette évaluation, nous traiterons notamment des dépenses d'exploitation, mais dans une analyse serrée, non pas sur des données globales. Une demande afin d'obtenir le plus d'informations possibles à cet égard a été effectuée lors des deux premières rencontres. Selon les informations que nous recevrons, il se peut que d'autres soient requises.

Un autre élément que nous désirons mesurer est l'effet du développement résidentiel. D'abord, il y a eu la problématique de rentabilité au début du mécanisme. Ensuite, des ajustements ont été apportés afin de corriger cette situation, notamment par l'introduction de la contribution de 300 \$ pour tout nouveau client de moins de 10 950 m³. Ces éléments ont un effet qui commence à peine à se faire sentir sur les données de Gaz Métro. Gaz Métro soutient aujourd'hui que le mécanisme actuel est incapable de tenir compte de la pression sur les coûts exercée par la hausse du nombre de clients, tel que cela a été entendu dans le cadre du dossier sur le taux de rendement.

FCEI/ACIG désirent approfondir tous ces aspects afin d'avoir une vision plus claire des effets de ce développement sur le mécanisme.

FCEI/ACIG souhaitent également traiter du phénomène des volumes et de la tarification, particulièrement au tarif D4 et D5. En lien avec les discours contradictoires entendus à la Régie depuis quelques années sur les effets des pertes de volumes de ces clients, et aujourd'hui avec le retour potentiel de plusieurs clients en lien avec la position concurrentielle du gaz naturel face au mazout, il y a lieu encore une fois d'avoir un éclairage sur les effets de ces clients sur le mécanisme incitatif.

Outre les résultats empiriques du mécanisme, certains aspects touchant sa structure même méritent également d'être évalués d'un point de vue plus fondamental. Nous pensons notamment à l'application du facteur d'inflation sur divers éléments de coûts dont ceux faisant l'objet d'un exogène ainsi qu'à la méthodologie de remise des gains de productivité selon la moyenne mobile 5 ans.

Finalement, bien que nous entendions autant que possible traiter les sujets de moindre complexité (e.g. pertinence du FEÉ, pertinence de la bonification de 4 M\$ pour l'atteinte des objectifs du PGEÉ) dans le cadre des rencontres d'évaluation prévues à cet effet, d'autres sujets plus mineurs pourraient au besoin être inclus à notre rapport.

Conclusion de la demande

La présente demande aura pour effet de permettre un débat plus éclairé et davantage équilibré dans le cadre de la phase d'évaluation. Cette phase se veut très importante, puisqu'elle fixera les éléments qui devront être revus et l'ampleur des corrections à être envisagées lors d'une potentielle renégociation.

De plus, l'association proposée entre les analystes de la FCEI et de l'ACIG devrait permettre le dépôt d'un rapport plus étoffé et plus pertinent, puisant dans les connaissances, l'expérience et les forces de chaque analyste.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.



André Turmel

AT/nb

c.c : Me Vincent Regnault, procureurs de SCGM et à tous les intervenants
Monsieur Antoine Gosselin
Me Nicolas Plourde (Heenan Blaikie), procureur de l'ACIG.

ANNEXE 1

Budget de participation de la FCEI et de l'ACIG

Analystes	Heures demandées	Taux horaire	
Antoine Gosselin	60	130	7800,00
Jean-Benoit Trahan	50	145	7250,00
Guillaume Laprise	25	110	2750,00
Sous total			17800,00
Dépenses forfaitaires			534,00
Total avant taxes			18334,00
Taxes			
TPS FCEI			401,70
TVQ FCEI			632,68
TPS ACIG			515,00
Total du budget de participation			19883,38